

COHABITATION DES USAGES SUR LA RIVIÈRE BONAVENTURE

Annexe 1. TABLEAU SYNTHÈSE DES DÉPLACEMENTS EN EMBARCATIONS (2020)

Secteur	Nombre maximal d'embarcations par jour	Modalités
Bonaventure Ouest (Big Ouest) au Débarcadère fosse Double Camp	Descente en embarcation ^(NOTE -1) 30 embarcations par jour, entre 9h00 et 17h00	1 patrouilleur partira avec le groupe seulement dans le cas où une descente d'une journée entre la Big Ouest et la Première Est est organisée. Les groupes en excursion de 2 jours et plus partiront de façon autonome ou totalement guidée.
Débarcadère fosse Double Camp (Saint-Alphonse) au <i>Rapide Malin</i>	Descente en embarcation 90 embarcations par jour (basse saison) 115 embarcations par jour (haute saison) Les départs du débarcadère de CIME (<i>Double Camps</i>) se feront : ^(NOTE -2) entre 11h00 et 13h30 (basse saison) entre 10h45 et 12h00 (haute saison) ^(NOTE -3) Basse saison 2020 : du 1 ^{er} juin au 16 juillet et 23 août au 30 septembre Haute saison 2020 : du 17 juillet au 22 août	Ratio d'un patrouilleur pour 32 embarcations maximum. <u>Incluant les embarcations en amont arrivant dans ce secteur</u>
Fosse du malin au Site de villégiature de Cime Du terrain # 4 656 779 du Rang 7 du cadastre de la Ville de Bonaventure au site de villégiature de Cime ZONE RÉCRÉATIVE PRINCIPALE	Activité de descente en apnée (Basse saison) : de 11h00 à 13h00, (Haute saison) : de 10h00 à 16h00, Formation à la navigation en embarcation (<i>canot, kayak et bateau pneumatique seulement</i>) (Haute saison) : de 10h00 à 16h00, (Basse saison) : de 11h00 à 13h00 Descente en nage de surface (Basse saison) : de 11:00 à 13:00 (Haute-saison) : de 10:00 à 16:00	1 guide formateur par groupe de 12 embarcations. Avec ou sans guide. Agent(e) de circulation nautique lors des périodes d'affluence en haute-saison <u>Équipements fournis</u> : masque, veste de flottaison, planche de flottaison (<i>boogie board</i>) ou chambre à air.

	<p>Descente avec équipement de flottaison (Basse saison) : de 11:00 à 13:00</p> <p>(Haute-saison) : de 10:00 à 16:00</p> <p>Nombre maximum de participants pour les activités dans cette zone : 125</p>	<p>Combinaison de néoprène si température froide.</p> <p>Avec ou sans guide.</p> <p><u>Équipements fournis</u> : veste de flottaison et, au choix, planche à pagaie (<i>paddle board</i>), canot, kayak, embarcation pneumatique (raft).</p> <p>Agent(e) de circulation nautique lors des périodes d'affluence en haute-saison</p>
<p>Base principale de CIME au quai de Bonaventure (estuaire)</p>	<p>Basse saison :</p> <p>90 embarcations par jour entre 10h00 et 17h00 Maximum de 32 embarcations par départ 4 départs structurés, aux heures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10h00 à 10h30 - 11h30 à 12h00 - 13h00 à 13h30 - 15h00 à 15h30 <p>Haute saison :</p> <p>115 embarcations par jour Départs en continu de 10h30 à 14h30</p>	<p>Incluant les rabaskas</p> <p><i>Note : Les heures peuvent différer pour les groupes.</i></p>

NOTE -1 : Embarcations : le nombre d'embarcations qui figure dans l'entente de collaboration ne concerne que les clients utilisant les services de descente de CIME Aventures. Depuis 2018, ce nombre d'embarcations comprend également toutes les embarcations en location (sans autre service) de *Cime Aventures*.

NOTE -2 : Depuis 2018, la *Zec de la rivière Bonaventure* fait la mention suivante sur le bordereaux journaliers d'inscription et sur des affiches placées aux endroits stratégiques : « *S.V.P. Cessez temporairement votre activité de pêche lors du passage des embarcations pour la sécurité de tous* ».

NOTE -3 :

ENTENTE VALIDE LORSQUE LE DÉBIT EST DE MOINS DE 30m³/s.	Premier départ autorisé pour les embarcations de Cime Aventures	Dernier départ autorisé pour les embarcations de Cime Aventures
Double Camps (mise à l'eau La Populaire)	10:45:00	12:00:00
Cheval Blanc (nouvelle consigne : le secteur Double Camps au	11:30:00	13:45:00
Cheval Blanc est un secteur sans arrêt sauf en cas d'urgence)		
Duval	12:45:00	15:00:00
Rapide Malin	Tous les plaisanciers devront être arrivés au Malin au plus tard à 16h45 ou 17h15 si le débit d'eau est inférieur à 12m³/s.	